

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de la Savoie
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la
circonscription de Saint Jean de Maurienne
à
Mesdames, Messieurs les directeur(ice)s d'école
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s,
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressource
Monsieur l'enseignant référent

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de préciser **les orientations de cette année scolaire 2022-2023** et s'inscrit dans les objectifs ministériels avec **la priorité à l'école primaire toujours affirmée**, de la réussite pour chacun et les attendus défis d'aujourd'hui : égalité des chances, climat scolaire et bien être des élèves, fonctionnement du service public, défi pour l'environnement.

Ces orientations définissent notre cadre de travail collectif, à décliner dans chacune des circonscriptions et précisées dans les annexes de cette note.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

Note de rentrée 2022

Références :

- Loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance »
- Circulaire de rentrée du 29 juin 2022 : « Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être »
- Circulaire du 12 janvier 2022 « 30 minutes d'activité physique quotidienne »
- Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré - MEN - Juillet 2016

La priorité à l'école primaire

- **Limitation des effectifs** à 24 en GS CP et CE1 ; en éducation prioritaire, limitation à 12 des effectifs de GS, CP et CE1
Le calibrage de la carte scolaire a été effectué en prenant en compte ces effectifs dans les classes de GS, CP et CE1 ou dans des classes accueillant des élèves de ces niveaux. Cet effort doit se traduire par une structure d'école qui tienne compte de cette priorité et dans une réflexion pédagogique qui favorise encore davantage la réussite de chaque élève avec une attention particulière aux plus fragiles.

L'évaluation pour mieux identifier les forces et les besoins

- **Reconduction des évaluations** CP, CE1, 6ème et tests de positionnement en seconde, **évaluations étendues** pour une partie des élèves de CM1 et de 4^{ième} Dates de passation CP/CE1 : du 12 au 23 septembre 2022, saisie du 12 au 30 septembre.
L'analyse de ces résultats, pilotée par le directeur et accompagnée par l'équipe de circonscription doit non seulement permettre de mieux comprendre les difficultés rencontrées par certains élèves et d'envisager, en équipe, les remédiations nécessaires, mais doit également constituer un outil de pilotage pour le directeur, et permettre d'alimenter la réflexion des conseils de cycle et le contenu des **programmations notamment en maternelle et au cycle 3**. Ces résultats alimenteront également la réflexion des réseaux, des CEC, et **l'élaboration des projets d'école** essentiellement pour ce qui concerne l'axe 1 : « Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ».
- **Evaluations d'école / projet d'école**
L'ensemble des écoles bénéficiera d'une évaluation dans les 5 prochaines années. Cette évaluation d'école s'inscrit dans un objectif d'accompagnement de l'école dans sa propre analyse d'amélioration du parcours de l'élève, des conditions de réussite collective et individuelle, d'exercice des différents métiers et de bien être dans l'école.
Le calendrier et les modalités vous seront confirmées par les IEN confortant les informations déjà reçues pour les écoles bénéficiant du processus en 2022-2023.
La journée de solidarité sera laissée à l'appréciation des équipes, pour conduire cette réflexion autour de l'évaluation d'école ou du projet d'école.

La formation des enseignants

- Avec le **Plan mathématiques et le Plan français**, la formation continue des professeurs des écoles s'est transformée : fondée sur les besoins, incitant à la coopération autour de la production de ressources et d'outils, elle permet de disposer de plus de temps pour échanger autour des pratiques et pour approfondir la pédagogie, au plus près des classes. **Dans le même esprit et avec les mêmes finalités, un plan de formation sur l'enseignement de sciences et technologie sera déployé à compter de la rentrée 2022 afin de répondre aux besoins des élèves et des enseignants à l'école primaire.**
- **Lutte contre le harcèlement à l'école**
De façon spécifique, et afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlement le déploiement du programme **pHARe**, devra se poursuivre dans toutes les écoles. **Tout phénomène identifié, tout signalement, devra être traité** en se conformant au « Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles ». Tous les élèves, suivant leur âge, seront par ailleurs sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement. Le programme de formation engagé auprès

des référents sera poursuivi.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du **carré régalien**, des ressources et des formations seront également proposées dans quatre domaines stratégiques (Valeurs de la République, radicalisation, violence et harcèlement) définis par la loi du 28 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
Le Plan Départemental de formation (PDF) propose également des formations pour les autres domaines disciplinaires.

L'accueil et l'accompagnement des nouveaux enseignants

La réforme de la formation initiale des enseignants a modifié les conditions de recrutement et d'exercice des nouveaux enseignants. Ainsi seront accueillis dans les écoles du département des professeurs des écoles stagiaires qui exerceront à 50%, à 100%, des étudiants contractuels à 33% et des assistants d'éducation à hauteur d'une journée hebdomadaire. Tous ces nouveaux personnels trouveront dans les écoles l'occasion d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à leur métier grâce à l'accueil qui leur sera fait par les équipes pédagogiques et à l'accompagnement dont ils bénéficieront de la part des formateurs du département.

A cette fin, une modification de l'implantation des postes de PEMF est en cours de réflexion pour une plus grande proximité et réactivité des formateurs dans cet accompagnement.

Objectif santé

- **30 minutes d'activités physiques quotidiennes et petits déjeuners**

Pour être dans de bonnes conditions d'apprentissage et réussir à l'école, une attention particulière est portée au bien-être des élèves et à leur santé au travers de ces deux opérations qui visent à ritualiser d'une part 30 minutes d'activités sportives chaque jour, en complémentarité des 3 heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps, et d'autre part à attirer l'attention sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée. Ces deux objectifs, travaillés avec les collectivités territoriales devront sensibiliser les parents et l'ensemble de la communauté scolaire sur les conditions de la réussite à l'école, en ayant une attention toute particulière pour les élèves les plus fragiles et dans des situations de précarité.

Ces orientations rappelées, notre département doit poursuivre les efforts déjà engagés dans des domaines tels les langues vivantes, la maternelle et le numérique pour permettre à nos élèves, dans un climat serein et apaisé de poursuivre leurs apprentissages et à leurs parents de s'inscrire dans une dynamique positive d'alliance éducative aux côtés des collectivités partenaires.

Moyens d'accompagnement et de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre ces orientations et venir en appui de l'ensemble des personnels, le département de la Savoie s'est structuré avec la création :

- ✓ **d'un pôle 1er degré** regroupant l'ensemble des CPD, à votre service, au service des équipes de circonscription et des inspecteurs, sous l'autorité de l'ADASEN
- ✓ **de 3 postes de conseillers pédagogiques** dans trois circonscription (Albertville, Saint Jean de Maurienne et Moûtiers) pour toujours mieux accompagner les écoles. A terme, toutes les circonscriptions qui le souhaitent disposeront de trois moyens.
- ✓ **d'1 poste de conseiller pédagogique départemental ASH supplémentaire** pour aider, accompagner et mettre en œuvre, au sein des équipes, les aménagements nécessaires à l'accueil des élèves à besoins particuliers et les suivis qui en découlent.
- ✓ **d'1 référent directeur d'écoles** à mi-temps pour accompagner animer le réseau des directeurs, être en appui et conseil des directeurs dans l'accomplissement de leurs tâches et surtout le pilotage pédagogique de leur école. Personne ressource également auprès des inspecteurs, il a vocation à devenir un interlocuteur pour toutes les questions liées à la direction et au fonctionnement des écoles en lien étroit aussi avec l'ADASEN et le DASEN.
- ✓ **d'1 IEN « Valeurs de la République »** pour accompagner la formation des enseignants et prendre en charge pour partie les nouvelles modalités d'instruction en famille conformément à la loi confortant le respect des principes de la République.

Les autorisations d'absence – Le remplacement

En dehors des absences « de droit », des autorisations d'absence exceptionnelles peuvent être accordées aux agents du service publics dans certains cas. Ces absences ont un impact sur l'organisation du service ou le temps de formation des enseignants. **Toute absence doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès de l'IEN, d'une information auprès du directeur d'école, et doit être accompagnée d'un justificatif.** L'absence peut être accordée avec ou sans solde, ou refusée pour des raisons de service. Pour les absences non prévisibles, le justificatif doit être transmis à l'IEN de circonscription au plus tard 48 heures après l'absence. Pour **toute absence non justifiée 1/30 ième sera retenu sur salaire.** Afin de simplifier les démarches, un nouvel imprimé est à utiliser. La note pour les absences et l'imprimé de demande sont en annexe.

Dans la continuité du travail entrepris, une réflexion est en cours pour améliorer, par le service du remplacement, la gestion des absences des enseignants. La départementalisation du service a permis, malgré les difficultés rencontrées cette année d'en augmenter l'efficacité et ce travail sera poursuivi. Une clarification des droits et procédures dans le cadre des demandes d'autorisation d'absence sera également apportée.

Document de cadrage

➤ **Circulaire de rentrée du 29 juin 2022 - [BOEN n°26 du 30 juin 2022](#)**

Une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité et la mixité, et le bien-être des élèves.

Documents liés à la crise sanitaire

➤ [Protocole sanitaire](#) au niveau Socle des mesures.

➤ [Plan de continuité pédagogique](#) à actualiser

Les priorités de la circonscription pour 2022-2023

En complémentarité des orientations nationales, les priorités de la circonscription pour cette année 2022/2023 sont les suivantes :

Axe 1 : Assurer à chaque élève un parcours de réussite
1.1 Favoriser la construction d'un parcours progressif et cohérent, répondant aux besoins de chaque élève.
1.2 Améliorer les conditions de réussite de tous les élèves (prise en compte des EBEP et fluidité des parcours d'apprentissages)
1.3 Renforcer la continuité pédagogique intra et inter degré
1.4 Promouvoir une culture de l'évaluation par compétences au service des apprentissages
Axe 2 : Renforcer les pratiques pédagogiques
2.1 Garantir l'acquisition des fondamentaux
2.2 Renforcer les compétences professionnelles des enseignants
2.3 Conforter la place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives
2.4 Développer la place de l'EPS à l'école en développant les 30 min d'APQ
2.5 Mobiliser autour du carré régalien (valeurs de la République, lutte contre le harcèlement, les violences et la radicalisation)
2.6 Poursuivre l'enseignement des LVE et particulièrement de l'italien
Axe 3 : Renforcer les pratiques pédagogiques
3.1 Réécriture du projet d'école en lien avec les évaluations nationales et les spécificités de l'école
3.2 Encourager une relation plus forte avec la communauté éducative
3.3 Coopérer avec les collectivités territoriales

Le pôle ressource de la circonscription (rôle et composition en ANNEXE 2) constitue un appui essentiel, notamment en ce qui concerne l'Axe 1.

Fonctionnement

- **Organigramme de la circonscription** : voir ANNEXE 1

Correspondance

Le respect d'une syntaxe et d'une orthographe en adéquation avec des échanges professionnels doit être recherché.

Pour vos envois, vous voudrez bien, par ailleurs, veiller à n'utiliser que les adresses de type « Prénom.Nom@ac-grenoble.fr ».

Ne les envoyer qu'à l'adresse courriel du secrétariat de la circonscription. Seules une demande à caractère personnel, voire confidentiel, ou une demande explicite à l'IEN justifient un envoi direct à ce dernier.

Outils numériques indispensables

- [PIA](#)
- [Site de circonscription](#)
- [L'espace pédagogique du département](#)
- portail de la [direction des services départementaux de l'éducation nationale](#) - Savoie (DSDEN)
- [BOEN](#)
- Lettre d'information numérique de la circonscription

Accidents scolaires

Une **attention accrue doit être portée à la sécurité donc à la surveillance des élèves.**

Celle-ci ne doit pas s'appuyer sur la seule présence physique des enseignants dans la cour mais également sur une réelle disponibilité.

La Déclaration d'accident est à faire parvenir le plus rapidement possible au secrétariat de la circonscription en deux exemplaires en y joignant systématiquement le certificat médical initial.

Conformément aux dispositions du point II de l'article 6 de la loi n°78-53 du 17/07/1978 modifiée, les informations présentes dans la déclaration d'accident scolaire peuvent être transmises aux familles de l'enfant victime ou auteur sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers ou couvertes par le secret de la vie privée, notamment l'identité des témoins et de(s) élève(s) auteur(s).

Gestion de carrière

Le protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) », mis en œuvre depuis janvier 2017, vise à déterminer, à terme, les professeur(e)s des écoles du département qui bénéficieront d'une accélération de carrière aux 6^e, 8^e et 9^e échelons.

Ces rendez-vous de carrière concernent les enseignants qui, au cours de l'année scolaire :

- Entrent dans la deuxième année du 6^e échelon,

- Ont, une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8^e échelon,
- Entrent dans la deuxième année du 9^e échelon de la classe normale.

Le compte rendu de cette rencontre prend la forme d'une évaluation ciblée relative à onze compétences professionnelles et d'une appréciation globale rédigée par l'IEN et communiquée au DASEN.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle est formulée par l'IA-DASEN et figure au compte rendu qui est **notifié dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante**.

La campagne de mise en œuvre 2022-2023 court d'octobre à mai inclus.

Le rendez-vous de carrière comporte une observation en situation professionnelle, conduite par l'IEN. L'agent peut, à cette occasion, produire tout document relatif à la situation professionnelle observée. L'inspection est suivie d'un entretien organisé autour des différents items contenus dans le « document de référence de l'entretien », inséré en annexe du guide du rendez-vous de carrière.

Enseignement de l'italien

La carte académique de l'enseignement des langues vivantes définit l'italien comme seule langue étrangère enseignée dans la circonscription de St Jean de Maurienne

- Renseigner le **document « Passerelle »** qui retrace le parcours du groupe/classe. A télécharger sur le site de circonscription.
- Lorsque c'est un(e) assistant(e) qui prend en charge cet enseignement, il est néanmoins de la responsabilité de l'enseignant(e) d'échanger sur l'organisation mise en place et de rester présent(e) pendant toute la durée de la séance.
- Pour tout renseignement contacter Lorédane Ronquette, CPC en charge de ce dossier.

Rendez-vous avec l'IEN

Personne ne doit hésiter à me solliciter. Toutefois, afin de les organiser, il convient de prendre rendez-vous au secrétariat, par lettre, téléphone ou courrier électronique **en précisant l'objet de la demande et son degré d'urgence**.

Formation et ORS

Cette année se poursuit le déploiement des plans français et mathématiques en circonscription en constellations. Formation intensive de proximité de 30 h en mathématiques ou en français comprenant les 18h d'animations pédagogiques plus 12h d'observations croisées (voir ANNEXE 4).

Les PE hors constellations suivront les 18h d'animations pédagogiques à raison de 6h en mathématiques, 6h en français et 6h pour les autres matières. Les modalités définitives feront l'objet d'une note spécifique.

L'obligation réglementaire qui s'impose à chacun est proportionnelle au temps de service individuel. Chaque enseignant effectue ses choix par l'intermédiaire de l'application GAIA.

Quotité de travail	Temps d'animations pédagogiques obligatoires
100%	18 heures
80%	15 heures
75%	12 heures
50%	9 heures

Les T1, T2, T3 bénéficieront d'un accompagnement pédagogique sous forme de visites d'observation des CPC en classe suivi d'un échange. Ces observations s'échelonnent sur l'année.

Le rappel des ORS figure en ANNEXE 3.

Le plan de continuité pédagogique

Chaque rentrée scolaire, toutes les écoles actualisent leur plan de continuité pédagogique pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Ce plan doit pouvoir être activé sans délai à tout moment de l'année selon l'apparition d'une situation obligeant à prendre des mesures collectives ciblées. Ce plan présente les hypothèses « **hybride** » et « **à distance** » et articule différentes dimensions :

- **pédagogique** (organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale)
- **numérique** (utilisation efficiente des ENT, de logiciels de vie scolaire, du service de classes virtuelles disponible sur apps.education.fr et les bonnes pratiques numériques)
- **matérielle** (consistant notamment à la collecte des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des élèves).

Afin d'anticiper les situations d'enseignement hybride ou entièrement à distance, les écoles et établissements s'assurent du bon équipement des professeurs et des élèves et de la bonne organisation de la continuité pédagogique grâce à des exercices de mise en situation.

L'accès au service « Mes classes virtuelles » du CNED a pris fin en juillet 2022. Un nouveau service de classes virtuelles est disponible sur la plateforme [Apps.education.fr](https://apps.education.fr)

Des fiches d'accompagnement sont disponibles sur : <https://eduscol.education.fr/2227/preparer-son-plan-de-continuite-pedagogique>

Prêt de ressources documentaires, de matériel EPS, de valises littérature ou scientifiques, de documents divers pour l'enseignement de l'italien

La circonscription dispose de manuels d'enseignement ainsi que de ressources pédagogiques et didactiques dans de nombreux domaines disciplinaires qui peuvent être mis à disposition des écoles. Vous trouverez la liste précise de l'ensemble de ce matériel sur le site de circonscription.


Les emprunts sont possibles **aux horaires d'ouverture du bureau** dans les locaux de la circonscription. Ils doivent être précédés d'un appel téléphonique ou d'un courriel au secrétariat au moins deux jours avant la date prévue

Olivier THENAIL



François COUX

*Belle rentrée = vous,
à votre écoute,
François*



Circonscription de Saint Jean de Maurienne 2022-2023

Coordonnées :

151, Avenue Samuel Pasquier 73300 Saint Jean de Maurienne ☎ 04 79 64 04 89

✉ ce.la73-IEN-Stjean@ac-grenoble.fr

Ouverture du bureau : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Mercredi : 8h00 - 12h00 sur RDV

Site de circonscription : [Accueil | IEN Saint Jean de Maurienne \(ac-grenoble.fr\)](#)

Équipe de circonscription :

IEN : Olivier Thenail - Numéro d'**urgence** : 06 72 27 32 41 olivier.thenail@ac-grenoble.fr

Secrétaire : Fabienne MANGANO

en travail à distance le mercredi matin : 06 18 29 40 52 (uniquement le mercredi matin)

Conseillers pédagogiques de circonscription :

- Lorédane RONQUETTE loredana.ronquette@ac-grenoble.fr
- Sylvain DEGRAND sylvain.degrand@ac-grenoble.fr
- Julie LEGRAND (25%) julie.legrand1@ac-grenoble.fr
- Isabelle LEONI (50%) isabelle.leoni@ac-grenoble.fr
- Isabelle PAQUIER Arts et culture (1/3 temps) isabelle.paquier@ac-grenoble.fr

PEMF Externalisée

- Anne BRUN Anne.Brun1@ac-grenoble.fr

ANNEXE 2

Pôle ressource (RASED) 2022 / 2023

FONCTIONNEMENT DU RASED

Les axes de travail :

Voir circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014

Psychologues de l'EN

Ils ne participent aux équipes éducatives visant la mise en place d'un accompagnement par un(e) AESH qu'à la demande de l'enseignante référente (pas pour un renouvellement).

Enseignantes spécialisées

1^{ère} période : Opération « coup de pouce » pour les élèves de CP et CE1 déjà identifiés l'année précédente comme susceptibles de rencontrer des difficultés pour entrer dans les apprentissages ou les conforter,

À partir de la 2^{ème} période : Prises en charge en fonction des demandes d'aide en appui des évaluations nationales.

Priorités d'intervention

Toutes les écoles peuvent faire parvenir des demandes d'aide au RASED qui les analysera puis les traitera en fonction de leur contenu et des possibilités matérielles. Mais, pour les écoles « éloignées » ou « à effectif réduit », il conviendra de mobiliser le plus souvent possible la fonction « Pôle ressource » décrite dans la circulaire citée en référence plutôt qu'une action « en présentiel ». Cela permettra l'assistance aux enseignants pour mettre en place l'aide la plus adaptée en fonction des contraintes matérielles (APC, PPRE...) sans générer des déplacements chronophages.

Psychologues de l'EN

→ Ils interviennent quel que soit le cycle concerné à l'initiative d'un(e) enseignant(e) selon le protocole ci-dessous,

→ Ils interviennent bien évidemment, à ma demande, en cas d'urgence absolue,

→ Bien que cela reste peu fréquent, il peut arriver qu'ils interviennent à la demande des familles sans que l'école en ait été avisée.

Enseignantes spécialisées :

Priorité absolue à la prise en charge des élèves de Grande Section et de Cycle 2.

Modalité de demande d'aide et/ou de prise en charge

Enseignantes spécialisées

Si une difficulté significative d'apprentissage persiste après que les aides règlementaires aient été conduites en classe (différenciation, remédiation, parcours individualisé, APC)...

1. L'enseignant(e) en charge de cet élève rédige, avec le plus de précision possible, une demande d'aide au RASED sur l'imprimé type téléchargeable sur le site de la circonscription,
2. Il(elle) la fait parvenir à son antenne RASED (coordonnées des membres du RASED : Annexe 2),
3. Les membres du RASED analysent la demande, en réunion de synthèse et répondent systématiquement (quelle que soit la réponse : prise en charge ou proposition de réunion ou proposition d'outils...),
4. La séquence d'aide est mise en place si elle a été décidée par le RASED,
5. Au-delà des échanges intermédiaires occasionnels, au terme de l'aide, l'enseignante spécialisée, communique un bilan à l'enseignant(e) en charge de l'élève.
6. Il est indispensable que les enseignantes spécialisées ayant effectué la prise en charge d'un élève soient conviées aux différentes instances (conseil des maîtres, équipe éducative...) qui traitent de son orientation.

Psychologues de l'EN

Lorsqu'une difficulté d'apprentissage résiste aux différentes remédiations mises en place et que la recherche des causes semble nécessiter des investigations psychologiques, l'enseignant(e) de l'élève concerné doit suivre la procédure suivante :

1. Il entre en contact avec le psychologue de l'EN et définit avec lui la stratégie à mettre en place.
2. Si un bilan psychométrique s'avère nécessaire à l'issue de cet échange, l'enseignant rencontre les parents pour le leur proposer.
3. Il leur transmet alors les coordonnées du psychologue de l'EN du secteur. Il confirme cet échange à ce dernier par écrit (lettre ou courriel) à l'aide du formulaire « demande de bilan » disponible sur le site de la circonscription,
4. Les parents contactent le psychologue de l'EN et conviennent avec lui d'un rendez-vous.
5. Lors de cette première entrevue, ils signent l'autorisation indispensable à la réalisation du bilan. Des dates de rencontres avec l'enfant sont déterminées selon les disponibilités de l'école, ainsi qu'un temps pour la restitution,
6. Aux dates prévues, le(s) parent(s) accompagne(nt) son/leur enfant dans le bureau du psychologue de l'EN pour qu'il réalise le bilan. Si des problèmes insurmontables de déplacement se présentent une autre solution est étudiée,
7. À la fin du bilan, le psychologue fait une restitution aux parents et aux enseignant(e)s (de manière commune ou dissociée).

Si le parcours d'un élève laisse imaginer la nécessité d'une orientation particulière en fin d'année scolaire, il convient que le directeur prévienne le psychologue de l'EN dès le début de l'année.

ANNEXE 2 (suite) Composition du RASED

PSYCHOLOGUES DE L'EN

Secteur des collèges d'Aiguebelle et de St Etienne de Cuines

Franck CELLE 04 79 59 48 56 (*École élémentaire de La Chambre*)
franck.celle@ac-grenoble.fr

Secteur du collège de St Jean de Maurienne

Stéphane BIBOUD 04 79 20 43 14 (*École élémentaire A. Briand- St Jean*)
stephane.biboud@ac-grenoble.fr

Secteur des collèges de St Michel de Maurienne et Modane

Delphine GUIRAUD 04 79 56 67 46 (*École élémentaire de St Michel de Mnne*)
delphine.quiraud@ac-grenoble.fr

ENSEIGNANTES SPÉCIALISÉES

Secteur du collège d'Aiguebelle

Maîtresse E

Delphine Lenoble 04 79 36 21 08 (*École de Aiguebelle élémentaire*)
delphine.lenoble@ac-grenoble.fr

Secteur du collège de St Etienne de Cuines

Maîtresse E

Jenny PICAUD 04 79 83 11 31 (*École de St Rémy de Maurienne*)
jenny.picaud@ac-grenoble.fr

Secteur du collège de St Jean de Maurienne

Maîtresses E

Dominique GROS-RAMEL (rattachement école élém. A. Briand- St Jean)
interv° : Chaudannes, A. Briand, Hermillon, Pontamafrey, Jarrier.
dominique.ramel@ac-grenoble.fr

Sandrine BORTOLON (rattachement école élém. A. Briand- St Jean)
interv° : Clapeys, A. Briand, Villargondran, St Julien.
sandrine.bortolon@ac-grenoble.fr

Maîtresse G

Anne PETIT 04 79 59 94 77 (*École élém. Les Clapeys- St Jean*)
anne.petit1@ac-grenoble.fr

Secteur des collèges de St Michel de Maurienne et Modane

Maîtresse E

Dominique JOUANOT 04 79 05 06 47 (*École élémentaire J. Ferry - Modane*)
dominique.jouannot@ac-grenoble.fr

ENSEIGNANT REFERENT

Richard DALAIRY 06 10 40 64 94 (Collège Maurienne 04 79 20 43 41)
er.pial-maurienne@ac-grenoble.fr

ANNEXE 3

OBLIGATIONS DE SERVICE

Rémunération sur une base de 1607 heures annuelles, qui se partagent en **864 heures d'enseignement** (36 semaines de 24h00) et **108 heures hors présence des élèves**.

Ces 108 heures dont les directeurs(trices) disposent d'une pleine autonomie dans leur programmation et leur mise en œuvre, se répartissent de la façon suivante :

↳ 60 heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires (36 h d'APC plus 24h de repérage/préparation) qui seront réservées au moins en ce début d'année, aux élèves repérés comme étant en difficulté suite au positionnement de début d'année. Les directeurs sont désormais exemptés et un crédit de 6h est donné aux enseignants de CP et CE1 pour la saisie des résultats des évaluations nationales. Ceci ne doit cependant en rien amputer le temps d'aide aux élèves.

↳ 24 heures consacrées à des travaux en équipe pédagogique (conseils de maîtres ou conseils de cycles), aux actions inter-cycles, aux conseils écoles/collèges, aux rencontres avec les parents et au suivi des PPS,

↳ 18 heures d'animations pédagogiques obligatoires,

↳ 6 heures de conseil d'école (3 fois 2h00) minimum (*Seul l'accord d'une autorisation d'absence permet à un enseignant de ne pas participer à un conseil d'école*).

Cas particuliers

Enseignant exerçant à temps partiel

L'obligation de service est proportionnelle à la quotité travaillée.

Titulaires remplaçant(e)s

Ils(elles) doivent assurer ces heures en fonction des écoles où ils(elles) sont en remplacement. En cas de dépassement de l'horaire réglementaire, des demi-journées seront libérées par période. Leur positionnement sera défini par l'IEN en prenant en compte les souhaits de l'enseignant(e) concerné(e) et en privilégiant l'intérêt du service.

ANNEXE 4 Formation

Plan français et mathématiques 2022/2023

Organisation des constellations

Julie Legrand Mathématiques	Elémentaires uniquement	Sainte Marie de Cuines St Etienne de Cuines La Tour en Mne (Pontamafrey) La Tour en Mne (Hermillon)
Sylvain Degrand Mathématiques	Elémentaire uniquement	Argentine Epiere St Rémy de Maurienne
Sylvain Degrand Mathématiques	Elémentaire uniquement	Saint Julien Montdenis Clapeys Villargondran
Lorédane Ronquette Français	Elémentaire uniquement	Modane Modane
Lorédane Ronquette Français	Maternelle uniquement	St Michel centre Valloire
Isabelle Léoni Français	Tous cycles	Bonneval Bessans Lanslebourg Lanslevillard Bramans Sollières Termignon

TS et TR en fonction des rattachements